



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°09-07

L'an deux mille neuf,
Le 7 avril, à Metz

Date de convocation	19 mars 2009
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	26
+ vote par procuration	2



Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, Mme Joëlle BARAT, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA-ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Olivier GUCKERT, M. Didier HERBILLON, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Jean LIPP, M. Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, M. Jean-François DAMIEN, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Daniel ROUVENACH, M. Marcel VIGNERON, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Jacky NICOLAS (qui a un pouvoir de Mme Jacquet), M. Joseph PLUTA (qui a un pouvoir de M. Wallendorf)

Objet de la délibération :

Convention de partenariat entre l'ASBL RIOU et l'EPAMA dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération AMICE

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat, ci-jointe, entre l'ASBL RIOU et l'EPAMA, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération AMICE.

Le Président,

Jacques JEANTEUR

